

véché avant le 1er avril et le 1er décembre de chaque année ;

10o. La Conférence ne dépassera pas trois heures et demie et ne durera pas moins de deux heures. Elle se clôturera par le *Sub Tuum*.

11o. Chaque année, les matières de la conférence de février seront les questions d'Ecriture Sainte, de Théologie dogmatique et de Liturgie posées par l'Évêque ; celles de la conférence d'octobre, les questions de Théologie morale, de Droit canonique et d'Histoire ecclésiastique : elles pourront, *ad libitum*, être traitées en latin, en français ou en anglais ;

12o. Chaque année, s'il est possible, il sera publié un résumé substantiel des divers comptes-rendus et dans lequel on ne manquera pas de mettre à profit les meilleurs travaux des différentes conférences.

Donné à Ottawa sous Notre seing et le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire, ce vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent soixante-dix-huit, en la fête de St. Michel-Archange.



† J. THOMAS, EV. D'OTTAWA.

Par mandement,

M. J. WHELAN,

*Secrétaire*